

INSTITUTUM HISTORICUM POLONICUM ROMAE
SUMPTIBUS FUNDATIONIS de BRZEWIE LANCKOROŃSKI

ACTA NUNTIATURAE POLONAE

TOMUS LVII

ACHILLES RATTI
(1918-1921)

*

Volumen 5
(1 V 1919 - 31 VII 1919)

edidit
STANISLAUS WILK SDB



Non exstinguetur

ROMAE 1999

Volumina parantur, eduntur, veneunt apud:
Institutum Historicum Polonicum Romae
19, Via Virginio Orsini, 00192 Roma, Italia

Summaria et notas Latine vertit:
Lucianus Olech

Indicem nominum propriorum composuit:
Lucianus Olech (adiuvantibus Elisabeth Kolbus
et Bożena Kondracka)

Textum in ordinatro graphice composuit:
Bożena Kondracka

Correctiones fecerunt:
Elisabeth Kolbus et Lucianus Olech

Edidit:
Fundatio de Brzezie Lanckoroński
Friburgi Helvetiae

14 Luglio 1919. 127
P. 66

P. 66

(14/10) Excellence M^{le} Général et Chef d'Etat!

"L'auguste pontife Benoît XV, voulant donner un nouveau témoignage de
"considération et de bienveillance à la noble et loyale Pologne si admirable-
"ment respectée à la vie nationale et à l'indépendance depuis si long temps.
"attendue, invoquée, préparée, a pris la délibération de rétablir par de la
"même nation polonaise une représentation d'Etat. Siège au rang de Nou-
"vauté Apostolique."

Par ces nobles mots son Excellence de sainteté a bien voulu commencer
la lettre en t'annonçant que le Saint Père a daigné me faire le grand honneur de me
nommer le premier évêque de cette République de Pologne elle a été représentée
après une si longue et aux yeux des Polonais si pénible interruption. Par ces mêmes
mots j'ai aimé à voir tracés les grands et beaux lignes de mon programme
comme source. Je suis donc en Pologne, M^{le} Général, bon être l'expression
visible, parlante, attestante de la considération et de la bienveillance du Saint Père pour
ce pays à la grande et glorieuse histoire; pour ce noble peuple j'ai à bien marquer
de sa foi et de son patriotisme; pour ceux qui l'après sa résignation et par la divine
disposition en reçoivent les destinées à cette période créative de sa nouvelle existence
politique et internationale; pour vous particulièrement, Excellence, comme
le Saint Père m'en donne l'auguste commission toute particulière.
Cela me fait indigne honneur, M^{le} Général, de ce que par l'indulgence et bonté de
sa sainteté et par votre accueillante bienveillance la possibilité m'est donnée d'offrir
mon humble coopération à cette œuvre admirable de restauration et de recon-
struction qui se fait sous votre haute direction et à laquelle je serai heureux
de faire ce qui me reste encore d'activité et de vie.

Cela sera me faire aux intérêts religieux d'un peuple qui a toujours eu un autre
à montrer de justice et de savoir que si les intérêts religieux ne font pas les plus
il font les plus élevés comme le plus profond, la base et la force véritable
de tous les autres; cela sera me faire l'interprète et l'exécuteur fidèle de la pensée
et du cœur de mon auguste Maître le souverain pontife Benoît XV qui,
comme tous ses prédécesseurs aime et protège la Pologne et, comme il
n'ont jamais cessé, ne cessera non plus de lui montrer sa sollicitude;

12/6



ce sera témoigner ma profonde sympathie à ce peuple que, comme
tout catholique, j'ai toujours aimé, admiré et que depuis votre bien
mon j'ai appris à mieux connaître et à aimer davantage; ce sera
payer un debt de reconnaissance à ce peuple et à tous les ordres qui
le composent — Episcopats et Gouvernement, Clergé et peuple, Magistrats
et soldats, nobles, riches et pauvres, intelligents, ouvriers, prolétaires
qui toujours et par tout ont ~~été~~ ^{fait} ~~ce qui~~ ^{est} ~~pour~~ ^à l'envoyé du
Saint Père et si touchantes et inoubliables démonstrations de bonté
et de bienveillance.

Sans la répudiation que la solennité historique de l'heure que je passe
la grandeur de la tâche et la confiance de nos faibles ^{et} ~~infirmités~~
cette démonstration et l'aimable accueil de votre Excellence
et des Messieurs les Ministres de votre Gouvernement ^{donnent} ~~me~~ ^{ont}
cette confiance qui après l'aide du bon Dieu est la première
condition pour tout travail fructueux. —

